



Nous sommes en 2021 avant Jésus Christ. Toute la Gaule gère les Activités Sociales et Culturelles dans un souci d'équité entre tou-te-s les agent-e-s. Toute la Gaule ? Pas si sûr ! Tous les ans, la loi impose au Grand Basserus de verser une subvention au CSE du Bro-Breiz.

Cette subvention est ensuite redistribuée à tou-te-s les agent-e-s sous forme de dotations ASC. Mais inmanquablement chaque année, ce trésor du CSE suscite bagarre et verbe haut entre les villages syndicalix du Bro-Breiz.

La subvention MMXX avait donc pour vocation à être dépensée dans l'année 2020 dite Annus Covidus Déprimus.

En raison d'une pandémie, le constat fut logique : le trésor n'avait pas été totalement dépensé et quelques 150 000 sesterces restaient dans l'escarcelle ! Cégétix fut le seul à proposer l'idée d'une redistribution rapide à l'ensemble des agent-e-s. Le bureau du CSE promis à Cégétix qu'une réunion des chefs syndicalix allait avoir lieu sur le sujet et que tout le monde serait entendu.



### La proposition chiffrée de Cégétix :

Palier	Nbre d'agents	Montant attribué	Total
1	285	100 €	28500 €
2	225	90 €	20250 €
3	410	80 €	32800 €
4	226	70 €	15820 €
5	378	60 €	22 680 €
6	307	50 €	15350 €
7	222	40 €	8880 €
8	299	30 €	8970 €
			<b>153250 €</b>

A cette réunion, Cégétix a plaidé pour une redistribution à l'ensemble des agent-e-s présent-e-s en novembre 2020 sous forme de chèques vacances ou chèques culture et dans un rapport qui permet aux plus pauvres de recevoir au moins 3 fois plus que les plus riches.

Hélas, une fois encore, les gestionnaires alliés CFDTus et SNUs ont imposé ensemble majoritairement :

- Un montant seulement 2 fois plus élevé entre le palier 1 et le palier 8.
- Excluant les agents et notamment les CDD embauchés en 2021 !
- Que cette redistribution soit réalisée exclusivement via le mercator privé romain Weedogiftus, et ce malgré le nombre de réserves émises par de nombreux agent-e-s, notamment à l'ouest du Bro-Breiz bien moins achalandé que Condate en lieux affiliés.

**Toute ressemblance avec des personnages ou syndicats existants ou ayant existés n'est bien évidemment pas forfuite !**

**La question du reliquat du budget CSE revient chaque année à l'ordre du jour des Activités Sociales et Culturelles et 2021 ne faillira pas à la règle ! Pour la CGT, les ASC doivent permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. Pour cela il faut :**

- Prendre en compte les revenus et la composition du foyer dans l'attribution des aides et prestations.
- Reconduire les paliers existants avec des montants prévisionnels réalistes pour éviter les reliquats
- Mettre en place un programme pluriannuel de voyages, d'activités individuelles et collectives, sportives et culturelles ainsi qu'une billetterie.
- Permettre l'accès à certaines prestations aux agents retraités et aux collègues en « services civiques ».

